

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 21 janvier 2021

#Chiffre

Le chiffre : 373,1 millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2020 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour les projets en faveur de l'eau

En 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé **3 383 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Rhône-Méditerranée et Corse. Elle s'est fortement mobilisée pour soutenir les investissements en faveur de l'eau et de la biodiversité, freinés par la crise sanitaire. Son appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 », a ainsi déjà permis d'engager 89,3 millions d'euros dans les territoires de Rhône-Méditerranée et de Corse, soit près de la moitié de l'enveloppe de 180 M€ prévue pour cette accélération de la transition écologique.

Les chiffres clés de l'année 2020 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

- 59 % des aides (219,9 M€)** sont attribués aux opérations d'amélioration de l'eau potable et de l'assainissement, portées par les collectivités, avec :
 - **110,4 M€ pour l'eau potable**, dont 96,5 M€ pour rénover les infrastructures (réseaux essentiellement) ou sécuriser l'approvisionnement,
 - **109,5 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées**, dont 60,5 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (38 M€, dont 8,5 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer) et 49 M€ pour les traiter, dont 30,4 M€ consacrés à la gestion des boues d'épuration (23,1 M€ pour leur valorisation en biogaz et 7,3 M€ pour leur hygiénisation préalable à tout épandage, en conséquence de la crise sanitaire).

En 2020, la part des aides octroyée aux communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) pour la mise à niveau de leurs infrastructures s'élève à 54,6 M€ (sur les 219,9 M€ d'aides), dont 40,9 M€ pour l'eau potable et 13,7 M€ pour l'assainissement.

- 14 % des aides (52,3 M€)** bénéficient aux milieux aquatiques, pour restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (24,5 M€), soutenir la reconquête de la biodiversité dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2020 (6,7 M€), préserver les zones humides (4,9 M€) et animer les actions à conduire (11,8 M€).
- 12 % des aides (43,9 M€)** vont à la réduction des pollutions d'origine agricole, dont la quasi-totalité (41,7 M€) attribuée à l'agence de services et de paiement (ASP) en cofinancement du Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER), pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui modifient leurs pratiques sur des



SAUVONS L'EAU!

territoires prioritaires pour la restauration de la qualité de l'eau (pesticides, nitrates, aires d'alimentation de captage) dont 29,8 M€ d'aides pour la conversion à l'agriculture biologique (dont 8,1 M€ supplémentaires dégagés au titre du plan de Rebond de l'agence de l'eau suite à la crise sanitaire COVID 19).

- **9 % des aides (34,4 M€)** visent une meilleure **gestion quantitative de la ressource**, dont 22,4 M€ pour économiser l'eau en réparant les fuites sur les réseaux d'eau potable (14,2 M€) ou en modernisant les systèmes d'irrigation agricole (8,2 M€), et 6,1 M€ pour réduire les prélèvements dans des ressources déficitaires en y substituant des prélèvements dans des ressources moins tendues.

Des projets remarquables au 4^{ème} trimestre 2020

- **Pour réduire les rejets de pollution**

AIN Transfert des effluents d'Izernore vers la station d'épuration de Nantua-Géovreissiat

La communauté d'agglomération Haut-Bugey Agglomération (HBA) va transférer les effluents du bourg d'Izernore vers la station d'épuration de Pont Royat sur la commune de Béard-Géovreissiat (ouvrage de traitement de l'agglomération de Nantua), afin de remédier aux dysfonctionnements de la station actuelle qui rejette trop de pollution dans le bief d'Anconnans, affluent de l'Oignin. L'opération comprend la reconversion du bassin d'aération de la station d'épuration actuelle d'Izernore en bassin de stockage des eaux par temps de pluie et la création de deux postes de refoulement et d'une canalisation de transfert sur environ 5 km. Elle fait partie du contrat d'agglomération avec la communauté d'agglomération HBA et reçoit une aide de l'agence de l'eau de **1 million d'euros**.

JURA Construction d'une nouvelle station d'épuration pour la fromagerie du Mont Rivel

La fromagerie du Mont Rivel travaille environ 14 500 000 litres de lait par an et produit 1 200 tonnes de Comté, 430 tonnes de Morbier et 25 tonnes de raclette. Elle traite ses rejets d'eaux usées dans trois lagunes dont les performances sont aujourd'hui insuffisantes. Afin d'améliorer la qualité de son rejet dans le ruisseau du Mont-Rivel, la fromagerie va construire une nouvelle station d'épuration qui lui permettra de réduire ses rejets d'azote et de phosphore, tout en assurant une marge de capacité de développement (part non financée par l'agence). Pour ce projet inscrit dans l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021, l'agence de l'eau apporte une **aide de 626 000 euros**.

BOUCHES-DU-RHÔNE Réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement dans le centre historique d'Arles

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) engage des travaux de réhabilitation de réseaux dans le centre historique de la ville d'Arles. Concernant l'assainissement, elle renouvelle 500 mètres de canalisations en amiante-ciment très dégradées au cœur du quartier des arènes, et crée un nouveau collecteur d'eaux usées sur 240 mètres, pour supprimer des rejets directs non traités au Rhône. Concernant l'eau potable, elle remplace 740 mètres de conduites anciennes et fuyardes sur dix rues du centre -ancien. L'économie d'eau estimée sur la nappe de la Crau, une ressource stratégique pour l'eau potable, est estimée à 5 200 m³ par an. ACCM reçoit de l'agence de l'eau **une aide de 693 000 euros** (364 000 euros pour l'assainissement et 329 000 euros pour l'eau potable).

- **Pour mieux gérer et économiser la ressource en eau**

ISERE Création d'un nouveau prélèvement dans l'Isère pour soulager le Frison et le Furand déficitaires en eau

L'ASA d'irrigation Sud Grésivaudan qui se situe à Saint-Bonnet-de-Chavagne, prélève en moyenne un volume de 2,7 millions de m³ d'eau par an pour les besoins de ses 184 adhérents. 57 % de l'eau proviennent de l'Isère, 39 % de son affluent le Furand, et le reste est pompé dans la retenue collinaire de Chapaize, alimentée par le Frison, et dans la nappe de la Molasse. Les ressources en eau superficielle des petits cours

d'eau du Sud Grésivaudan étant déficitaires, l'ASA va désormais substituer les prises d'eau dans le Furand et le Frison par la création d'un nouveau prélèvement dans l'Isère. Ce projet intègre aussi le secteur de l'ASA des Espinasses également en zone déficitaire (dans le cadre d'une fusion) et il sera mené en partenariat avec l'ASA de Saint-Hilaire-du-Rosier dans le cadre de l'extension de son propre réseau d'irrigation. La suppression des prises d'eau dans le Frison et le Furand, inscrite au plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) Sud Grésivaudan, permettra de réduire les prélèvements de 470 000 m³/an et de retrouver l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur les sous-bassins versants Furand, Frison, Merdaret aval et l'Armelle. L'aide de l'agence de l'eau s'élève à **1,5 million d'euros**.

SAÔNE ET LOIRE Renouvellement de réseaux d'eau potable en zone rurale sur la communauté de communes Bresse Revermont 71

Le **Syndicat mixte des eaux de la Seillette**, situé à l'est de Chalon-sur-Saône, regroupe 15 communes à cheval sur les communautés de communes de Bresse Revermont 71 et de Bresse Louhannaise Intercom'. Le syndicat souhaite encore améliorer le rendement de son réseau d'eau potable, qui est déjà actuellement de 83,4 % et engage des travaux sur les canalisations de la communauté de communes Bresse Revermont 71 (communes de Beaurepaire-en-Bresse, Saillenard, Sens-sur-Seille, Le Planois et Frangy-en-Bresse). Il s'agit de renouveler 7,9 km de réseaux vétustes. **L'aide de l'agence de l'eau s'élève à 1,5 million d'euros** dans le cadre du contrat en zone de revitalisation rurale de la communauté de communes de Bresse Revermont 71.

SAÔNE ET LOIRE Amélioration du rendement du réseau d'eau potable pour 19 communes rurales du Clunisois

Le **Syndicat intercommunal des eaux de la Guye**, situé au centre du département de Saône et Loire, est chargé de l'alimentation en eau potable de 26 communes qui s'étendent sur les territoires de 3 EPCI dont la communauté de communes du Clunisois. Malgré d'importants efforts en termes de travaux et d'équipements de suivi des fuites sur son réseau, le syndicat peut encore améliorer les performances avec un rendement actuel de 71,2 %. Afin d'améliorer ce rendement, il lance un programme de travaux de trois ans dont la première phase démarre sur le territoire de la Communauté de communes du Clunisois avec le renouvellement de canalisations d'eau situées sur les communes de Burzy, Salornay-sur-Guye et La Vineuse-sur-Fregande et la remise en état des ouvrages de production d'eau potable situés sur les communes de Buffières, Curtil-sous-Buffières, La Vineuse-sur-Fregande, Saint-Clément-sur-Guye et Sailly. Pour cette opération menée dans le cadre du contrat en zone de revitalisation rurale de la communauté de communes du Clunisois, **l'agence de l'eau apporte une aide 1,2 million d'euros**.

CORSE La rénovation des infrastructures d'eau potable des communes de Cervione et Valle-di-Campoloro

Le **SIVOM de Cervione Valle-di-Campoloro**, qui alimente en eau potable les deux communes intégrées dans la communauté de communes de la Costa Verde en Haute Corse, doit rénover ses infrastructures défectueuses. Il engage les travaux de réhabilitation et la protection des captages (onze sources et deux forages) avec l'installation d'un dispositif de comptage, ainsi que le renouvellement de plusieurs tronçons du réseau d'adduction du village, sur une longueur totale de 4,9 kilomètres. Ces travaux, qui concernent 2 000 habitants en hiver et plus de 5 000 personnes en période estivale, sont en partie situés en zone de montagne et devront être réalisés par hélicoptère ou manuellement. Le syndicat reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 1 million d'euros**.

CORSE La poursuite de la réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable à Patrimonio (2B)

La **commune de Patrimonio**, adhérente à la communauté de communes de Nebbiu-Conca d'Oro, poursuit la réhabilitation de son réseau d'eau potable qui approvisionne environ 700 habitants permanents et 1 600 personnes en été. Elle remplace 4,1 kilomètres de canalisations vétustes, notamment en amiante-ciment et sujettes à de nombreuses casses, sur les secteurs de Ficaja-Frecciasca, Puccinasca, Cardetto - Calvello, Diceppo et Scontru. L'agence de l'eau lui attribue **une aide de 828 100 euros**.

GARD Améliorer le rendement du réseau d'eau potable de l'agglomération d'Alès

La **communauté d'agglomération d'Alès**, compétente pour l'eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2020, poursuit l'amélioration du rendement du réseau engagée par le syndicat de l'Avène. Au cours de l'année 2020, elle a renouvelé 5,7 kilomètres de conduites particulièrement fuyardes

sur les communes de Rousson, Ribaute-les-Tavernes, Saint-Christol-lez-Alès et Bagard, soit près de 1% de son patrimoine réseaux d'eau potable. Avec ces travaux, la collectivité espère une économie de l'ordre de 25 700 m³ par an et reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 965 000 €**.

HERAULT Rationaliser les prélèvements du canal d'irrigation de Gignac dans le fleuve Hérault

Dans le cadre d'un projet d'extension de son périmètre d'irrigation, **l'association syndicale autorisée (ASA) du Canal de Gignac** va substituer une partie de ses prélèvements réalisés dans l'Hérault au niveau du site de la Combe du Cor, secteur déficitaire en eau, au profit d'un nouveau pompage sur un secteur non déficitaire, sur la commune de Bélarga. Outre la desserte par la nouvelle ressource d'une partie du périmètre actuel d'irrigation de l'ASA, le projet prévoit de remplacer l'irrigation gravitaire ou en basse pression des secteurs Dourbies, Condamines, Saint-Jean et Saint-Jean Haut, par des réseaux sous pression, plus économes. Ces travaux, inscrits au Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'Hérault, permettront une économie sur la zone de prélèvement actuelle de 912 000 m³ par an. Pour les parties économie et substitution d'une ressource déficitaire, l'agence de l'eau attribue à l'association **une subvention de 1 284 500 €**.

VAR Suppression de fuites sur le réseau d'eau potable de la ville d'Hyères (presqu'île de Giens)

La société SUEZ Eau France, délégataire du service public d'eau potable de la ville d'Hyères, va supprimer la conduite d'approvisionnement de la presqu'île de Giens située sous la route dite du sel, siège de nombreuses fuites et impossible à réparer car localisée sur un site classé (dune de sable d'intérêts faunistique et floristique). Elle la remplace par une nouvelle canalisation de près de 4,7 kilomètres sous la route de Giens. Ce projet, échelonné sur 2 ans, devrait permettre d'économiser 193 000 m³ par an sur le bassin du Gapeau et celui de l'Issole-Caramy (retenue de Carcès) qui approvisionnent en eau la ville. Ces 2 bassins versants sont déficitaires en eau et sont dotés d'un Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) qui définit les actions d'économies d'eau à mettre en œuvre pour retrouver l'équilibre. Au titre de l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 », l'agence de l'eau attribue à la société Suez **une aide de 2,2 millions d'euros, qui réduit la répercussion du coût de ces travaux sur le prix de l'eau**.

HAUTES-ALPES Réduction des prélèvements d'eau dans la Séveraissette pour l'irrigation des secteurs de la Motte-en-Champsaur, Saint-Eusèbe, les Costes et Chauffayer

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) du canal de la Motte Aubessagne porte un projet global dont l'objectif est la réduction des prélèvements réalisés par quatre structures collectives d'irrigation (ASL du grand canal de la Motte, ASL du canal de Sainte-Eusèbe, ASL du canal de Villard Saint-Pierre et ASA du canal de la Motte Aubessagne) dans la rivière Séveraissette, affluent en rive droite du Drac amont et classée comme déficitaire. Les travaux consistent à regrouper trois prises d'eau en une seule, en modernisant des infrastructures depuis la prise d'eau jusqu'aux parcelles irriguées et en réalisant la conversion d'une partie de l'irrigation gravitaire en réseaux basse pression, pour approvisionner des jardins en zones urbanisées, ainsi qu'en réseaux sous pression pour irriguer par aspersion des terres agricoles. Les économies escomptées sur les prélèvements dans la Séveraissette s'élèvent à 182 l/s (1,5 million de m³ d'eau par an) et dépassent les objectifs réglementaires de réduction des volumes prélevables sur la Séveraissette, établis entre 50 et 100 l/s. Pour ces travaux, qui s'inscrivent dans le Programme de développement rural PACA, l'agence de l'eau octroie à l'ASA **une aide de 2 millions d'euros**.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE Réduction des prélèvements d'eau pour l'irrigation dans la vallée du Jabron

La Société du Canal de Provence va alimenter en eau les secteurs irrigués sur les communes de Noyers, Bevons, Valbelle et Sisteron, soit 120 hectares, à partir de son réseau du Thor, qui prélève dans la Durance. Cet approvisionnement se substituera à celui existant à partir du Jabron (affluent de la Durance en aval de Sisteron), ressource déficitaire, pour lequel une réduction significative des prélèvements est attendue pour soulager le cours d'eau et éviter l'apparition d'assecs en périodes de forts besoins en eau. Le projet prévoit la création d'un réservoir de 2 000 m³ raccordé à la station de pompage du Thor et la pose de 12 kilomètres de canalisations et branchements particuliers. Cette opération, inscrite au programme de développement rural PACA, permet de supprimer un prélèvement d'eau dans le Jabron d'environ 240 000 m³ par an et contribue

aux objectifs de réduction des débits prévus dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du Jabron. L'agence de l'eau attribue **une subvention de 679 995 € à la SCP**.

- **Pour restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau**

ARDECHE Restauration de la dynamique fluviale sur le Rhône à Baix

La **Compagnie nationale du Rhône (CNR)** lance des travaux de restauration de la morphologie du Rhône au niveau de Baix Logis neuf, en rive droite du fleuve, dans le département de l'Ardèche. Objectif : restaurer durablement le fonctionnement hydraulique et écologique du secteur, en favorisant les échanges entre le fleuve et ses milieux annexes, en diversifiant les écoulements, et en améliorant la circulation des matériaux lors des crues. Ces travaux permettront de maintenir les espèces patrimoniales et de renforcer la biodiversité. Sur un linéaire d'environ 1,8 km, le projet consiste à creuser la lône jusqu'à 30 cm au-dessus du niveau du substratum rocheux et à démanteler les digues et les traverses en amont et en aval. A l'issue des travaux, 60 000 m³ d'enrochement seront évacués, 57 000 m³ de matériaux fins seront remis directement au Vieux Rhône et plus de 39 000 m³ de graviers seront principalement utilisés pour renforcer les pistes du chantier ou pour constituer des banquettes en graviers, en lieu et place des digues démantelées. L'aide de l'agence de l'eau qui s'inscrit dans le Plan Rhône, s'élève à **2,4 millions d'euros** (dont 0,7 million d'euros au titre de l'appel à projets « Rebond Eau, Biodiversité, Climat 2020-2021 »).

SAVOIE Amélioration de l'état des roselières sur le lac du Bourget

Le **Conservatoire d'espaces naturels de Savoie** poursuit la restauration de la végétation aquatique des berges du lac du Bourget, dont les roselières. En effet, cette végétation lacustre régresse depuis le milieu du 20^{ème} siècle en raison notamment de l'artificialisation du littoral, de l'aménagement des affluents et de la régulation des niveaux du lac. Les mesures déjà mises en œuvre depuis les années 1980 pour résorber cette disparition ne sont pas suffisantes. Les roselières sont pourtant essentielles car elles constituent des zones de protection pour d'autres espèces végétales (nénuphars...) et animales (oiseaux, micromammifères, poissons, invertébrés).

Le nouveau projet consiste à acquérir davantage de connaissance pour mieux agir, à mener des travaux tels que le renouvellement des piquets de protection des roselières, la destruction de la renouée du Japon, espèce invasive, ou la mise en place de mouillages écologiques pour les bateaux et enfin à sensibiliser les populations à cet enjeu de restauration.

Cette opération retenue dans le cadre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 » contribuera à l'atteinte du bon état écologique du lac. Elle reçoit une **aide de 876 000 euros de l'agence de l'eau**.

JURA Restauration de la rivière Bienne au niveau des carrières de Jeurre

Le **Syndicat mixte du parc naturel régional du Haut-Jura** intervient sur le bassin versant de la Bienne notamment dans sa partie aval entre sa confluence avec le Tacon et celle avec l'Ain, où la rivière a subi d'importantes modifications de son transit sédimentaire. Sur ce secteur, la création du barrage d'Etable à l'aval de Saint-Claude en 1949 a bloqué la circulation des sédiments durant une quarantaine d'années créant un manque important à l'aval de l'ouvrage. La Bienne s'est en conséquence creusée et a perdu une partie de sa mobilité et de sa diversité. Par ailleurs, les carrières d'extraction de matériaux dans le lit majeur de la rivière sur les communes de Jeurre et Lavancia ont contribué à bloquer davantage la mobilité latérale du cours d'eau sur deux tronçons d'environ 1,5 km, notamment avec la mise en place de digues entre les bassins d'extraction et le lit mineur. La restauration de l'espace de bon fonctionnement de la Bienne sur le site de Jeurre (restauration du champ d'expansion des crues, de la connectivité latérale au niveau des anciennes gravières et du transit sédimentaire) couvre une surface d'une quinzaine d'hectares sur un linéaire d'environ 1,5 km. Cette opération, inscrite au contrat de la haute vallée de l'Ain et de l'Orbe, reçoit **une aide de 631 000 euros de l'agence de l'eau**.

PYRENEES-ORIENTALES Renaturer la rivière Baillaury entre l'amont de Banyuls et la mer

Le **syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères**, en lien avec la mairie de Banyuls, va restaurer un corridor écologique sur la partie aval de la Baillaury, cours d'eau côtier intermittent (en eau ou à sec une partie de l'année) se jetant en Méditerranée. Dans sa traversée de Banyuls, le tracé de la rivière sera

remanié sur 900 mètres pour créer un lit mineur qui concentrera les écoulements en étiage et un lit moyen constitué par une berge basse végétalisée supportant un chemin. Le parking, actuellement implanté dans la rivière et utilisé en période d'assèchement, sera repositionné hors lit mineur et majeur de la Baillaury. Les berges seront végétalisées avec des essences locales, et l'espace de connexion avec la mer sera renaturé, avec la restauration du grau et la création d'une zone humide favorable à la présence d'espèces diverses, dont l'Emyde lépreuse, espèce de tortue menacée. Ce projet contribuera également à restreindre les arrivées en mer de polluants et de macro-déchets sur le parc naturel marin du golfe du Lion. Dans le cadre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence de l'eau octroie au syndicat **une aide de 709 326 €**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini - 06 33 03 76 24 - valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens - Laurence Nicolas - 06 64 50 59 50 - laurence@plus2sens.com

- Stéphanie Bonnamour - 06 60 58 45 45 - stephanie@plus2sens.com